

EXTRAIT du REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal

**OBJET : DENSIFICATION DU RESEAU DE CHALEUR - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME**

Séance du 19 Juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt-neuf mai deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27.**

**Membres présents : 20**

Ms ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RENAUD Jean-Xavier, RODRIGUEZ CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy. Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

**Membres absents excusés :** Ms CHARVOLIN Rock (représenté par M. RENAUD Jean-Xavier), HARNAL Sébastien (représenté par Mme ROSIER Nicole) Mmes CHENET Valérie (représentée par M. ARGENTI Bernard), LETRAY Marie-Odile (représentée par M. PIFFADY Philippe), ROTARU Maria (représentée par M. Didier BOURGEOIS), TREUVELOT Catherine (représentée par Mme JOLY Fabienne).

**Membres absents :** Mme BARDON Fabienne.

**Secrétaire de séance :** Mme PALAZZI-ZANI Nelly.

**Soit : 20 présents, 6 pouvoirs.**

Monsieur le Maire rappelle le choix de la Régie des Energies à densifier son réseau de chaleur afin de capter de nouveaux abonnés et arriver au final à l'équilibre financier.

Des travaux d'extension sont prévus ces cinq prochaines années avec accompagnement par de la Maîtrise d'œuvre. Ces actions ont la possibilité d'être accompagnées financièrement au travers du « fond chaleur » de l'ADEME.

Pour ce faire, un dossier a été constitué pour répondre à l'appel à projet « création, extension et densification du réseau chaleur » clos au 31 Mai 2018.

Une délibération autorisant le Maire à demander ce soutien financier pouvant atteindre 50 % du montant des travaux est à rédiger.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- SOLLICITE l'aide de l'ADEME à hauteur de 50 % du montant H. T. des travaux.

- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



  
Bernard ARGENTI.

Accusé de réception en préfecture  
001-210101853-20180619-2018-57B-DE  
Date de télétransmission : 03/08/2018  
Date de réception préfecture : 03/08/2018